



# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 3 mars 2022 -

Délibération n°4.1.03/03/2022

relative à la labellisation des associations étudiantes 2021-2022

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,  
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Labellisation des associations étudiantes 2021-2022**

Document fourni en annexe.

**Résultat du vote :**

*Membres en exercice : 31*

*Quorum : 16*

*Membres présents : 14*

*Membres représentés : 3*

*Nombre de votants : 17*

*Nombre de suffrages exprimés : 17*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 17*

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la labellisation des associations étudiantes 2021-2022, telle que présentée en séance et décrite en annexe.**

Chambéry, le 21 mars 2022

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 05 AVR. 2022
	Transmise au recteur le : 05 AVR. 2022

**Modalités de recours contre la présente délibération :** *En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours gracieux auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble.*



### Labellisation des associations étudiantes 2021-2022

	Association	Site USMB	Demande de labellisation déposée	Avis commission vie des campus
1	Association Culturelle Universitaire Annécienne (ACUA)	Annecy-le-vieux	OUI	Favorable
2	Association des Juristes et Economistes de Savoie (AJES)	Jacob-Bellecombette	OUI	Favorable
3	Association Sportive de l'USMB (ASUBA)	Annecy-le-vieux	OUI	Favorable
4	Aviron Universitaire de Savoie (AUS)	Bourget-du-Lac	OUI	Favorable
5	Légumes et cages rebelles (LCR)	Annecy-le-vieux	OUI	Favorable
6	Pour le droit de la montagne	Jacob-Bellecombette	OUI	Favorable sous réserve que les documents manquants soient fournis
7	Les Blairoudeurs	Annecy-le-vieux	OUI	Favorable sous réserve que les documents manquants soient fournis

L'asso Pour le droit de la montagne n'a pas fourni les documents manquants de labellisation donc avis défavorable.